

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 octobre 2008

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme. Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	X		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	X		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	X		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	X		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	X		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	X		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Nadine CLERC.	Conseillère Municipale	X		
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	X		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	X		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	N. CLERC
Mme. Aline LESENEY	Conseillère Municipale	X		
Melle Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		X	H. ROUX
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	X		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	x	X	
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	X		

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

ORDRE DU JOUR

Vote des tarifs Souris Verte pour les enfants vacanciers non ressortissants CAF week-ends et jours fériés 2008/2009

Marché restructuration de la télécabine : ateliers lot n° 06-07 et accueil billetterie lots n° 08-01 à 08-07

D.I.A.

Cession gratuite de terrain au profit de la Commune par Melle Sandrine VACHOUX

Soumission au régime forestier des parcelles communales au lieudit « Parchet »

Vote du tarif de fourniture de repas pour le restaurant scolaire de la commune de Chatillon/Cluses

Vote de la participation communale à l'achat de forfaits de ski pour les enfants résidents de la commune

Vote de l'indemnité de Conseil allouée à Monsieur Yves BELLONI, Trésorier de Cluses

Décisions modificatives budget 2008

Vote d'une subvention à l'association culturelle du Collège de Cluses

Vote des tarifs dépotage matières de vidange, travaux pour le compte des privés

Vote des tarifs patinoire, ski initiation, location de piquets de slalom aux écoles de ski, hiver 2008/2009

Demande de déclassement de la voie départementale RD 106 E, dite route de la Mairie au Conseil Général de Haute-Savoie

Dossier carrefour Cyclamens/Val Renand

Rapport du délégataire saison 2006/2007 à la Commune, autorité concédante

Inscription de l'itinéraire « la boucle de la Colonnaz » au P.D.I.P.R.

Convention partenariat professionnel Commune/magasins de sports extérieurs à la Commune

Convention groupement de commande pour l'organisation des secours ambulances et hélicoptères sur le domaine skiable de Flaine

Convention d'occupation temporaire accordée à M. François TRAVERS des emprises de parcelles cadastrées section B n° 3073 et 3076

Convention de partenariat financier Commune/Soremac pour actions de promotion

Seleq 74 : tarif jaune hôtel les Servages

Création de postes

Indemnisation coupes de bois lotissement de Creytoral

Questions diverses

Vote des tarifs Souris Verte pour les enfants vacanciers non ressortissants CAF week-ends et jours fériés 2008/2009

Dans le cadre d'une promotion de la station, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Souris Verte, pour les enfants vacanciers selon le détail ci-dessous, pour l'hiver 2008/2009 :

Journée	Horaires	+ de 18 mois et nurserie
Tarif pour l'achat de 2 journées		
Avec repas	8h30-17h00 : 17h30	54.00 €
Tarif pour l'achat de 2 journées et demi		
Matinée avec repas	8h30-12h30	35.00 €
Après-midi sans repas	13 h-17h00 : 17h30	31.00 €

Ces tarifs sont applicables pour l'achat de deux journées ou deux demi-journées, consécutives ou non, tous les samedis, et tous les dimanches de janvier et d'avril.

Il est précisé par ailleurs que le Conseil Municipal n'accordera aucun remboursement des prestations réservées par les familles en vacances, pour quelque motif que ce soit.

Marché restructuration de la télécabine : ateliers lot n° 06-17 et accueil billetterie lots n° 08-01 à 08-07

ateliers lot n° 06-17

le lot n° 06-17 relatif aux planchers mobiles sur fosses d'entretien a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert selon les articles 33-57 et suivants du code des marchés publics :

avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 28 mars 2007.

Aucune offre n'étant remise pour ce lot, la CAO (commission d'appel d'offres), réunie le 15 mai 2007 a proposé de déclarer ce lot infructueux et d'utiliser la procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément à l'article 34-II-3° du Code des Marchés Publics.

Au terme des négociations, la CAO, réunie le 25 septembre 2008 propose après analyse, de retenir l'offre de l'entreprise ACI élévation.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le marché avec l'entreprise ACI élévation domiciliée 49 rue de Boulton - 51110 ISLE/SUIPPE pour un montant de 39 963,45 € H.T. soit 47 796,29 € T.T.C.

Construction des locaux d'accueil-billetterie : marchés des lots 08-01 à 08-07

Le Maire informe l'assemblée qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été suivie, selon les articles 33, 57 et suivants du Code des Marchés Publics pour les marchés des lots 08-01 à 08-07 relatifs à la construction des locaux de billetterie-accueil.

- Avis d'appel public à la concurrence adressé au JOUE et au BOAMP le 9 août 2008.
- Analyse des offres selon les critères de valeur technique (40 %) et du prix des prestations (60 %) par la commission d'appel d'offres réunie les 25 septembre 2008, 1^{er} et 21 octobre 2008.

Cette dernière propose de retenir les entreprises suivantes :

n° et nature du lot	Nbre d'offres reçues	Entreprise retenue	Montant H.T.	Montant T.T.C.
08-01 charpente bois-couverture planchers-bardages bois	2	Charpente Savoisienne 33 rue des Tilleuls 73460 Frontenex offre économiquement la plus avantageuse	266 170.40 €	318 339.80 €
08-02 isolation-étanchéité protection BA des dalles terrasses	2	SN Tissot Etanchéité 80 rue P. et M. Curie 73490 La Ravoire offre économiquement la plus avantageuse	201 331.50 €	240 792.47 €
08-03 menuiseries alu-vitrages	0	Lot infructueux Nouvelle consultation suivant procédure négociée	-	-
08-04 électricité-courants faibles-chauffage	1	Ent. Spie Sud Est Espace Lémanique 9 bis rue G. Sommeiller 74100 Vétraz Monthoux offre conforme aux estimations et au cahier des charges	159 900.24 €	191 240.69 €
08-05 plomberie sanitaires VMC	0	Lot infructueux Nouvelle consultation suivant procédure négociée	-	-
08-06 ascenseur escalier mécanique	2	Ent. KONE Secteur Alpes - BP 260 73375 Le Bourget du Lac cedex offre économiquement la plus avantageuse	180 800.00 €	216 236.80 €
08-07 serrurerie	0	Lot infructueux Nouvelle consultation suivant procédure négociée	-	-

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés pour les montants susvisés.

D.I.A.

Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la Commission Urbanisme, présente aux membres du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas préempter pour les biens ci-dessous :

- DIA n° 2008-55 : Terrain à bâtir de 1 422 m² situé au lieu-dit "Les Sablets"
- DIA n° 2008-56 : Maison et terrain de 650 m² sis 96 route des Grangettes
- DIA n° 2008-57 : Terrains d'une superficie totale de 4 209 m² situés au lieu-dit "Les Gérats" à Flaine
- DIA n° 2008-58 : Terrain de 1 368 m² situé au lieu-dit "Le Cagnet"
- DIA n° 2008-59 : Maison et terrain de 1 024 m² - 423 route des Feux
- DIA n° 2008-60 : Maison et terrain de 558 m² - 301 route des Feux
- DIA n° 2008-61 : Appartement, cave et casier à skis de la copropriété "Le Club"
- DIA n° 2008-62 : Local commercial de la Galerie Marchande de Flaine Forum
- DIA n° 2008-63 : Appartement de 24 m² et parking extérieur de la copropriété Athena
- DIA n° 2008-64 : Chalet et terrain de 953 m² - 780 route du Pernand
- DIA n° 2008-65 : Terrain de 825 m² situé au lieu-dit "Lay" (division de parcelle)
- DIA n° 2008-66 : Terrain de 825 m² situé au lieu-dit "Lay" (division de parcelle)
- DIA n° 2008-67 : Local commercial de 29,50 m² et vitrines d'exposition de la Galerie Marchande de Flaine Forum

Décision de préemption de la parcelle cadastrée section B n° 2943

Madame le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner n° 2008-54 reçue le 5 septembre 2008 en Mairie, concernant la cession de la parcelle cadastrée section B n° 2943 d'une superficie de 3 240 m² sise à Arâches-La Frasse, lieudit « la Pierre du Nant », propriété de M. et Mme Alain FORESTIER. Cette parcelle classée en zone urbaine UA au P.L.U. fait l'objet de l'emplacement réservé n° 34 : « création de stationnements et aménagement de voirie ».

Considérant la pénurie de stationnement en centre station et les difficultés de circulation rencontrées, notamment en périodes touristiques, que l'acquisition de cette parcelle permettrait de réaliser des équipements publics et touristiques, notamment l'aménagement de la voirie nécessaire à l'amélioration de la fluidité et de la sécurité de la traversée des Carroz par le biais d'un parc de stationnement public, le Conseil Municipal se prononce sur la préemption de la parcelle évoquée par 12 voix pour et 6 voix contre.

Dans un deuxième temps, Madame le Maire prononce à l'assemblée de se prononcer sur le prix d'acquisition de la parcelle visée :

Pour le prix de la D.I.A. soit 1 519 600 € : ce prix n'est pas retenu (5 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention).

Prix des Domaines avec une majoration de 10 % soit un montant total de 1 104 840 € : 12 voix pour et 6 voix contre.

Le Conseil Municipal décide de préempter au prix de 1 104 840 € et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

Cession gratuite de terrain au profit de la Commune par Melle Sandrine VACHOUX

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de terrain de Melle Sandrine VACHOUX au profit de la Commune, dans le cadre de son permis de construire n° 74 014 06 C 0042 délivré le 15 mars 2007 , selon le détail ci-dessous :

Section 132 A lieudit « La Frasse Est » :

- n° 2774 d'une contenance de 0 a 13 ca
- n° 2776 d'une contenance de 0 a 01 ca
- n° 2777 d'une contenance de 0 a 33 ca

Soit un total de 0 a 47 ca destinés à l'aménagement de la route du Pontet.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Les emprises évoquées seront intégrées au domaine public routier de la commune dès signature de l'acte notarié.

Soumission au régime forestier des parcelles communales au lieudit « Parchet »

Monsieur Georges THIBAUT, responsable de la commission développement durable - environnement présente à l'assemblée une proposition de soumission au régime forestier des parcelles communales mentionnées ci-dessous, enclavées dans une zone déjà soumise, ce qui facilitera leur entretien :

Lieudit « le Parchet », section A :

n° parcelle	superficie
1416	12 a 84 ca
1420	1 ha 07 a 92 ca
1421	36 a 89 ca
1422	76 ca
1423	10 a 95 ca
1425	2 ha 83 a 47 ca
3177	11 a 31 ca
3178	34 ca
3182	1 ha 30 a 00 ca
3183	2 ha 23 a 99 ca
3184	11 a 25 ca
3188	15 a 03 ca
3189	1 ha 91 a 74 ca
Total	10 ha 36 a 49 ca

Vote du tarif de fourniture de repas pour le restaurant scolaire de la commune de Chatillon/Cluses

Par délibération du 30 juillet 2008, le Conseil Municipal a accepté de signer un marché de services pour la production par le restaurant scolaire des Carroz de 30 à 40 repas par jour pour les élèves du groupe scolaire de Chatillon/Cluses, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Le Conseil Municipal fixe le prix de facturation des repas à 4.83 € H.T. soit 5.10 € T.T.C.

Vote de la participation communale à l'achat de forfaits de ski pour les enfants résidents de la commune

Le Conseil Municipal vote la participation communale à l'achat du forfait saison Grand-Massif 2008/2009, pour les enfants résidents de la commune, selon les conditions ci-dessous :

Gratuité pour les enfants scolarisés aux Carroz

Participation communale à hauteur de 50 % pour les enfants nés en 1996 et 1997

Participation communale à hauteur de 25 % pour les enfants en cours de scolarité, nés en 1993-1994-1995.

L'achat du forfait devra être réalisé avant le 15 décembre 2008 inclus.

Vote de l'indemnité de Conseil allouée à Monsieur Yves BELLONI, Trésorier de Cluses

Cette délibération, telle que présentée, est refusée par le Conseil Municipal. Une réunion de travail doit avoir lieu sur le sujet afin de déterminer le pourcentage à allouer.

Décision modificative n° 3 budget principal exercice 2008

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
Chapitres	libellés		
614	Charges coprop.	+6 830.00 €	
6135	Locations mobil.	+13 892.00 €	
61523	Voies/réseaux	+56 169.00 €	
61551	Ent.véhicules	+12 700.00 €	
668	Frais financiers	+8 000.00 €	
6097	Rembt marchand.		+8 200.00 €
70872	Rembt budget an.		+6 690.00 €
722/042	Travaux en régie		+56 502.06 €
7718	Produits except.		+7 988.94 €
	TOTAL	+79 381.00 €	+79 381.00 €

Section d'investissement		Dépenses	Recettes
Chapitres	libellés		
21578-023	Autres mat.envt	+2 800 €	
2188-023	Autres mobiliers	+2 000 €	
2315-023	Voirie/réseaux	-4 800 €	

2188-024	Autres mat.ZL	+6 200 €	
2315-024	Voirie/réseaux	-6 200 €	
21578-032	Autres matériels	+16 400 €	
2315-032	Voirie/réseaux	-16 400 €	
2182-015	Matériel transpt	+35 000 €	
10222-016	FCTVA		+35 000 €
	TOTAL	+35 000 €	+35 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Vote d'une subvention à l'association culturelle du Collège de Cluses

Le Conseil Municipal accepte de verser à l'association culturelle du Collège de Cluses une subvention de 260.00 € correspondant au nombre d'élèves de la commune scolarisés dans cet établissement (37) pour l'exercice 2008.

La dépense est prévue au budget principal 2008.

Vote des tarifs dépotage matières de vidange, travaux pour le compte des privés

dépotage matières de vidange

le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} novembre 2008 les tarifs de dépôt à la station d'épuration des Racines, pour traitement, des matières de vidange en provenance des installations d'assainissement autonome, comme suit :

installations sur la commune : 15 € H.T./m³

installations hors commune : 30 € H.T./m³.

travaux pour le compte des privés

A la demande de Madame H. ROUX, cette délibération doit faire l'objet d'une réunion de travail avec Monsieur D. ALLAMAND, Mesdames H. ROUX et MORET-COSTAFROLAZ afin de clarifier les bases de calcul des prix proposés.

Vote des tarifs patinoire, ski initiation, location de piquets de slalom aux écoles de ski, hiver 2008/2009

Patinoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de la patinoire pour la saison d'hiver 2008/2009 tels que votés la saison précédente, à savoir :

Séance avec fourniture de patins	6.50 €
1 séance adulte	55.00 €
10 séances adulte	82.00 €
forfait saison adulte	5.50 €

1 séance moins de 16 ans	47.00 €
10 séances moins de 16 ans	67.00 €
forfait saison moins de 16 ans	

Séance sans fourniture de patins

1 séance adulte	5.20 €
10 séances adulte	45.50 €
forfait saison adulte	64.00 €

1 séance moins de 16 ans	4.50 €
10 séances moins de 16 ans	40.00 €
forfait saison moins de 16 ans	53.00 €

Animation avec location de patins	1.00 €
-----------------------------------	--------

Tarif Groupe Minimum 20 Personnes	4.50 €
--	---------------

Vacances scolaires :

Séance promotionnelle du mardi : 14h30 à 16h30	4.50 €
---	---------------

Séance promotionnelle du jeudi : 14h30 à 19h00	4.50 €
---	---------------

Basse saison (du 5 janvier au 6 février 2009)

La séance	5.20 €
-----------	--------

Après-midi « open » (14h - 19h) : adultes et enfants

Gratuité les mercredis après-midi :

(07.01.09, 14.01.09, 21.01.09, 28.01.09, 04.02.09, 11.03.09)

Affutage des patins (la paire)	4.50 €
---------------------------------------	---------------

GRATUITE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

ski initiation

Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour l'hiver 2008/2009 :

Ski initiation alpin ou surf	56.00 € par enfant
Biberon 1 (ski alpin)	56.00 € par enfant
Biberon 2 (ski alpin)	36.00 € par enfant
Débutants (ski alpin)	36.00 € par enfant

Une assurance couvrant l'activité ski est obligatoire pour l'inscription dans les groupes de ski initiation.

Location de piquets de slalom mis à disposition des écoles de ski de la station

A compter du 15 décembre 2008 le tarif de location des piquets de slalom est fixé à 45.00 € T.T.C. par moniteur des écoles de ski de la commune, qui en fait la demande.

Demande de déclassement de la voie départementale RD 106 E, dite route de la Mairie au Conseil Général de Haute-Savoie

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général de Haute-Savoie le déclassement de la route départementale 106 E et demande sa remise en état avant son classement en voie communale.

Cela permettra à la commune de disposer de toute latitude d'actions concernant la gestion des véhicules circulant sur cette voie.

La Commune s'engage à procéder au classement de cette voie dans le domaine public routier communal.

Dossier carrefour Cyclamens/Val Renand

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention a été instruit en 2008, au titre de la répartition des amendes de police 2007, pour l'aménagement du carrefour entre la route des Cyclamens et la route du Val Renand.

Une subvention de 5 016.72 € a été attribuée par la commission permanente du Conseil Général.

Ces travaux inscrits au budget communal 2008 ne pouvant être réalisés durant cet exercice, le Conseil Municipal confirme l'intérêt de réaliser ces travaux en 2009 et maintient sa demande d'aide financière qui lui a été attribuée.

Rapport du délégué saison 2006/2007 à la Commune, autorité concédante

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la SAEM SOREMAC, délégué des remontées mécaniques des Carroz pour l'exercice 2006/2007, comportant les pièces suivantes :

- Les indicateurs de fréquentation
- Les indicateurs de continuité du service
- Les actions techniques réalisées
- L'évolution financière prévisionnelle du délégué.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport et n'a aucune observation à formuler.

Ce rapport est tenu à la disposition du public en Mairie d'Arâches-La Frasse.

Inscription de l'itinéraire « la boucle de la Colonnaz » au P.D.I.P.R.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Ce dernier a mis en place des modalités d'intervention en faveur du développement cohérent de la randonnée dans l'espace naturel, notamment les sentiers, présentant un intérêt départemental, en continuité sur plusieurs communes.

L'itinéraire « la boucle de la Colonnaz » : départ de la station des Carroz-les Chavonnes-la Colonnaz-Tête de Louis Philippe-Col de la Frête et retour par le chemin des Cordées, en partie sur le territoire de la commune a été validé par le comité technique du service de l'environnement du Conseil Général de Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt touristique de cette procédure, soumet au Conseil Général de la Haute-Savoie, l'inscription de cet itinéraire au P.D.I.P.R. et donne son accord pour que la commune réalise l'aménagement de cet itinéraire et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Conseil Général pour la mise en œuvre de cette opération.

Convention partenariat professionnel Commune/magasins de sports extérieurs à la Commune

Monsieur Nicolas BONHOMME, responsable de la commission communication présente à l'assemblée un projet de partenariat entre la Commune, par le biais de l'Office de Tourisme, et les magasins de sports extérieurs à la Commune. Il s'agit d'une action de promotion visant à offrir un forfait de ski les Carroz pour tout achat d'une paire de skis, dans les magasins référencés.

- Les magasins de sports concernés devront mettre en évidence dans leur boutique les visuels destinés à la promotion de l'opération
- Chaque client qui fera l'acquisition d'une paire de skis d'une valeur minimum de 200.00 € bénéficiera d'un bon d'échange pour une journée de ski sur le domaine des Carroz, valable tous les samedis de la saison et tous les jours du 3 au 31 janvier 2008.
- Chaque commerçant référencé dans le cadre de cette opération disposera de 100 forfaits les Carroz.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en accepte les termes pour la saison d'hiver 2008/2009 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

Convention groupement de commande pour l'organisation des secours ambulances et hélicoptérés sur le domaine skiable de Flaine

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la création d'un groupement de commandes entre les communes d'Arâches-La Frasse et de Magland pour la passation des marchés de secours ambulanciers et hélicoptérés sur le secteur de Flaine, ceci dans un souci de meilleure coordination des secours dont elles ont la responsabilité.

La plus grande partie des prestations étant assurées sur le territoire de la commune d'Arâches-La Frasse, cette dernière assumera les fonctions de coordinateur de ce groupement.

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions avec les prestataires de secours ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Convention d'occupation temporaire accordée à M. François TRAVERS d'une emprise des parcelles cadastrées section B n° 3073 et 3076

Madame le Maire soumet à l'assemblée un projet de convention d'occupation précaire et révocable avec Monsieur François TRAVERS pour une emprise goudronnée des parcelles communales cadastrées section B n° 3073 et 3076, permettant à Monsieur F. TRAVERS de bénéficier d'un accès plus aisé à son domicile.

Le Conseil Municipal, connaissant le handicap de Monsieur TRAVERS et les difficultés auxquelles il est confronté pour accéder à son domicile, accepte ladite convention pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, tacitement.

Monsieur F. TRAVERS s'acquittera d'une redevance annuelle de 50.00 €

Convention de partenariat financier Commune/Soremac pour actions de promotion

Monsieur Nicolas BONHOMME présente également un projet de convention entre la Commune et la SAEM SOREMAC en matière de partenariat pour la mise en place d'actions de promotion/commercialisation de la station. En contre partie, la Soremac versera à l'Office de

Tourisme, chargé d'assurer la promotion de la station, une somme de 80 000 € au titre de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention qui sera conclue pour une période d'un an sera reconductible par voie expresse.

Seleq 74 : tarif jaune hôtel les Servages

Le Conseil Municipal accepte la proposition de financement des travaux de mise en place du tarif jaune pour l'hôtel les Servages, réalisés dans le cadre du programme 2008 du Seleq 74.

Le montant global des travaux est estimé à 14 564 €

La participation communale s'élève à 4 262 € et les frais généraux à 437 €.

La commune réglera 80 % de la participation communale (3 410 €) et des frais généraux (350 €) sur fonds propres au démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors du décompte final de l'opération.

Modifications et création de postes

Sur proposition de Madame Laurence CHEMIN, responsable de la commission ressources humaines, et afin de répondre aux besoins des différents services, le Conseil Municipal décide, à compter du :

- 20 octobre 2008 : la modification à la demande de l'agent, d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet (25.5 h/35) en un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet (14 h/35)
- 1^{er} janvier 2009 : la modification d'un poste de Chef de Police Municipale à temps complet en un poste de Chef de service de Police Municipale, à temps complet.
- 1^{er} novembre 2008 : la modification d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet en poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet.
- La modification d'un poste d'Agent d'entretien, à temps non complet (12.5 h/35) en un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1^{er} décembre 2008 : la création d'un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet.

Indemnisation coupes de bois lotissement de Creytoral

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de Creytoral, des coupes de bois ont été réalisées par l'O.N.F. sur des parcelles privées, contiguës à ce dernier, appartenant aux Consorts PERNET-SOLLIET et FIMALOZ.

Le Conseil Municipal accepte d'indemniser les propriétaires suivant le détail ci-dessous, la vente étant réalisée par l'O.N.F. au profit de la Commune :

Consorts PERNET-SOLLIET : 14.320 m³ à 40.00 € le m³ = 572.80 €

Consorts FIMALOZ : 10.356 m³ à 40.00 € le m³ = 414.24 €

Soit un total de 987.04 €.

Questions diverses

Remboursement d'une formation

Pour le bon fonctionnement du centre aéré, il convient d'avoir dans son effectif d'encadrement un deuxième agent titulaire du BAFAD.

Melle Valérie GIRARD CLAUDON ayant suivi le stage de base, intitulé « Formation Générale » du 12 au 20 avril 2008, le Conseil Municipal accepte, sur proposition de Monsieur EGARD, Premier Adjoint au Maire, de rembourser à cette dernière, les frais dont elle s'est acquittée, soit la somme de 344.00 €.

Remplacement de Monsieur Philippe SEGURET en tant que délégué du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal de Flaine et de la Soremac

Suite à la démission de Monsieur Philippe SEGURET du Conseil Municipal, ce dernier a procédé au vote de ses nouveaux délégués et a désigné :

- Monsieur Gwénaél RUAU en tant que suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de Flaine.
- Monsieur Yvon GUERRIER au sein de la Soremac.